

DEPARTEMENT DE L'AUBE

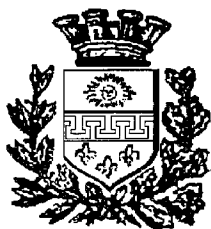
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



27 mai 2026
2026-127

Date de la convocation
21.05.2026
Date de publication
21.05.2026
Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 28

Certifié exécutoire
Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt et un mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Kenan SÜSLÜ donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU RÉSEAU
FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS**

Dans le cadre du plan « Bien Vieillir à Nogent », la Ville poursuit ses actions à destination des seniors et de l'amélioration de leur qualité de vie. Récemment, la commune a mis en place un réseau de visiteurs bénévoles à domicile, en partenariat avec MonaLisa, afin de rompre l'isolement qui peut toucher certains d'entre eux et de rétablir des relations humaines plus régulières.

Le déploiement de ce plan passe également par la recherche de nouveaux moyens et de nouvelles méthodes de travail. C'est l'objectif poursuivi par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), créé en 2012 et affilié à l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette association accompagne les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques pour mieux prendre en compte le défi du vieillissement de la population et les besoins des personnes âgées, tout en valorisant leur potentiel et leur participation à la vie locale.

8 thématiques sont au cœur de l'action du réseau, dont notamment :

- l'amélioration de l'accessibilité des logements ;
- les créations d'espaces publics sûrs ;
- la participation sociale et citoyenne ;
- la communication et l'accès à l'information ;
- le renforcement de l'autonomie et de l'accès aux soins.

En adhérant, la commune s'engagera à mettre en œuvre la méthode de travail suivante :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés (transports et mobilité, habitat, espaces extérieurs et bâtiments, lien social et solidarité, culture et loisirs, participation citoyenne, autonomie, services et soins, information et communication) ;
- définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- participer à la vie du RFVAA : échange et valorisation de bonnes pratiques.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment,

L'article L. 2121-21 : « Le vote a lieu au scrutin public [...]. Il est voté au scrutin secret : [...] 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. [...] »

Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin [...]. »

L'article L.2121-29 : « Le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune [...] ».

L'article L.2121-33 : « Le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes [...] ».

Après en avoir délibéré,

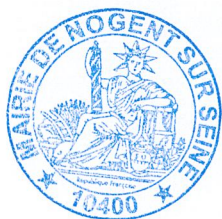
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'adhésion de la collectivité au RFVAA ;
- déroge à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et de procéder au scrutin à main levée ;
- désigne Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, titulaire, et Madame Emmanuelle STEIB, suppléante, pour représenter la collectivité au sein de l'association ;
- autorise Madame le Maire, ou l'Adjoint s'y substituant, à signer tout document y afférent ;
- verse annuellement la cotisation en vigueur dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants ;
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie-Claude GUELIN